

# FONDS DE SOUTIEN RÉGIONAL À L'AUDIOVISUEL, AU CINÉMA ET AUX NOUVEAUX MÉDIAS

## AIDE À L'ÉCRITURE

VOLETS	OEUVRES ÉLIGIBLES ET MONTANTS DES AIDES
<p><b><u>Volet I :</u></b></p> <p><b>Aide à l'écriture d'oeuvres audiovisuelles et cinématographiques</b></p>	<p>Fiction / Animation / Documentaires de création / Créations sonores / Webtoons</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>4 000 €</b> : Courts-métrages de fiction / Créations sonores</li><li>• <b>6 000 €</b> : Documentaires de 52 minutes / Webtoons</li><li>• <b>15 000 €</b> : Séries et longs-métrages</li></ul>
<p><b><u>Volet II :</u></b></p> <p><b>Aide à l'écriture de projets d'oeuvres immersives ou interactives</b></p>	<p>Projets d'œuvres immersives ou interactives mettant particulièrement en valeur La Réunion ou celle-ci dans son environnement OI</p> <p><b>4 000 €</b> : Dotation forfaitaire</p>
<p><b><u>Volet III :</u></b></p> <p><b>Bourse de résidence</b></p>	<p>Fiction / Animation / Documentaires de création / Créations sonores / Webtoons</p> <p><b>1 500 €</b> : Montant forfaitaire correspondant à la prise en charge des frais de transport aérien et d'hébergement inhérents à la participation à une bourse de résidence.</p> <p>L'intervention régionale est de 100 % des coûts d'écriture pour les 3 volets. Les subventions versées pour l'étape de pré-production seront intégrées au budget global du projet.</p>

## AIDES À LA PRÉ-PRODUCTION

VOLETS	OEUVRES ÉLIGIBLES ET MONTANTS DES AIDES
<p><b><u>Volet I :</u></b></p> <p><b>Aide au développement</b></p>	<p>Fiction / Animation / Documentaires de création / Créations sonores / Webtoons /Magazines d'intérêt culturel</p> <p><b>8 000 €</b> : Court-métrage de fiction, de documentaire de création / Documentaire de création sous forme unitaire ou de série/ Webtoons</p> <p><b>15 000 €</b> : Fiction ou animation sous forme unitaire, de série, court métrage de plus 10 minutes ou de long métrage</p> <p>L'intervention régionale est limitée à 50 % des dépenses hors taxes réalisées pour le développement (coûts Réunion et hors de La Réunion inclus).</p>
<p><b><u>Volet II :</u></b></p> <p><b>Aide à la réalisation de pilotes et maquettes</b></p>	<p>Fiction / Animation / Documentaires de création / Créations sonores</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % des dépenses locales hors taxes pour les projets destinés au marché local ;</li> <li>• 45 % pour les projets destinés aux marchés nationaux et internationaux ;</li> <li>• 50 % pour les coproductions nationales ou internationales incluant au moins une société ayant déjà produit une ou plusieurs œuvres ayant un « lien culturel fort avec La Réunion ».</li> </ul> <p><u>Plancher</u> : <b>12 000 €</b></p> <p><u>Plafond</u> : <b>24 000 €</b></p>
<p><b><u>Volet III :</u></b></p> <p><b>Aide au développement et à la réalisation de pilotes et maquettes</b></p> <p>(combinaison des 2 aides précédentes)</p>	<p>Fiction / Animation / Documentaires de création / Créations sonores</p> <p><b>15 000 €</b> : Création sonore</p> <p><b>30 000 €</b> : documentaire de création/ Webtoons</p> <p><b>40 000 €</b> : Fiction ou animation sous forme unitaire, de série ou de long-métrage, de court-métrage d'animation de plus de 10'</p> <p>L'intervention régionale est limitée à 50 % des dépenses hors taxes réalisées pour le développement (coûts Réunion et hors de La Réunion inclus).</p>

## AIDE À LA PRODUCTION

(Possibilité de bonifications monétaires pour les 3 volets)

VOLETS	OEUVRES ÉLIGIBLES ET MONTANTS DES AIDES
<p><b><u>Volet I :</u></b></p> <p><b>Aide à la production audiovisuelle et cinématographique</b></p>	<p style="text-align: center;">Fiction / Animation / Documentaires de création / Créations sonores / Webtoons /Magazines d'intérêt culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % des dépenses locales hors taxes pour les projets destinés au marché local ;</li> <li>• 45 % pour les projets destinés aux marchés nationaux et internationaux ;</li> <li>• 50 % pour les projets bénéficiant d'une coproduction, à diffusion nationale ou internationale, incluant au moins une société ou plusieurs sociétés ayant déjà produit une ou plusieurs œuvres ayant un « lien culturel fort avec La Réunion »</li> </ul> <p><b>Audiovisuel</b> : de 10 000 € à 210 000 € dont<sup>1</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créations sonores : Saison 1 : 25 000 € / Saison 2 : 15 000 € / Saison 3 : 10 000 € / Saison 4 : 6 000 €</li> <li>• Webtoons : 45 000 €</li> <li>• Magazines d'intérêt culturel : 10 000 €</li> </ul> <p><b>Cinéma</b> : de 100 000 € à 300 000 € (pas de modifications)</p>
<p><b><u>Volet II :</u></b></p> <p><b>Aide à la production de courts métrages</b></p>	<p style="text-align: center;">Fiction / Animation / Documentaires de création</p> <p>50 % des dépenses locales hors taxes réalisées.</p> <p><u>Plancher</u> : <b>15 000 €</b> <u>Plafond</u> : <b>30 000 €</b></p>
<p><b><u>Volet III :</u></b></p> <p><b>Aide à la production de projets d'œuvres immersives ou interactives</b></p>	<p style="text-align: center;">Créations audiovisuelles (technologies dites de réalité virtuelle ou de réalité augmentée), à l'exclusion des jeux vidéo</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % des dépenses locales hors taxes pour les projets destinés au marché local ;</li> <li>• 45 % pour les projets destinés aux marchés nationaux et internationaux ;</li> <li>• 50 % pour les projets bénéficiant d'une coproduction, à diffusion nationale ou internationale, incluant au moins une société ou plusieurs sociétés ayant déjà produit une ou plusieurs œuvres ayant un « lien culturel fort avec La Réunion ».</li> </ul> <p><u>Plafond</u> : <b>100 000 €</b></p>

<sup>1</sup> Cf. cadres d'intervention pour les plafonds définis en fonction du type de projets.